

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM
de Monistrol-sur-Loire**

Séance du 12 décembre 2024

Nombre Membres

En exercice : **18**Présents :**8 Titulaires****2 Suppléants**Pouvoirs :**2**Votants :**12 Pour****0 Contre****0 Abstention**Date de la convocation :
2 Décembre 2024**Délibération n°
2024.12.72****L'an deux mil vingt-quatre et le douze décembre**

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Frédéric GIRODET, THIOLLIERE Paul (suppléant), Frédéric GIMBERT, TAFIN Yves (suppléant).

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Daniel FAVIER a donné pouvoir à Eric DUBOUCHET
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT.

Absents : André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE-PRADIER Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Laurent DUPLOMB, Michel CHAPUIS

MISE EN PLACE D'ASTREINTE

Le SYMPTTOM envisage la mise en place d'indemnité d'astreinte pour la surveillance des ISDND équipés de système d'alerte de pollution des effluents et/ou de dysfonctionnement des torchères et le suivi de la température dans l'alvéole en exploitation à Monistrol/Loire.

Ces astreintes pourraient être couplées avec le suivi des déchetteries les samedis.

Une répartition entre le responsable des ISDND et le responsable des déchetteries pourrait être envisagée.

De ces astreintes pourraient découler des indemnités de décision.

Pour la mise en place de ces astreintes, le CST doit être saisi.

Le Président sollicite donc l'avis du Comité Syndical pour saisir le CST à ce sujet.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la possibilité de mettre en place des astreintes pour la surveillance des ISDND éventuellement couplées avec celles des déchetteries.
- **CHARGE** le Président d'élaborer un projet de délibération pour cette mise en place selon les besoins du service et de consulter le CST.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET